

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2015**

Délibération
n° 2015.02.002

**Rapport annuel sur la
situation du
GrandAngoulême en
matière de
développement
durable**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.02.002**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
ENVIRONNEMENT ET TOURISME

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DU GRANDANGOULEME EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable de son territoire et conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », le GrandAngoulême réalise à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, un état des lieux de la situation interne et territoriale des actions menées pendant l'année écoulée. Il est le fruit d'un travail interne mobilisant tous les services communautaires autour d'une démarche commune et transversale.

En application des dispositions du décret n°2011-687 du 17 juin 2011, le rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Le rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire,
- une analyse des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le rapport développement durable du Grand Angoulême 2014 s'appuie sur la réalisation de 47 actions réparties en 6 axes stratégiques :

- A : GrandAngoulême, une collectivité responsable au titre de son fonctionnement
- B : GrandAngoulême s'engage pour son environnement et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants
- C : GrandAngoulême, une collectivité solidaire
- D : le GrandAngoulême élabore des politiques publiques pour un avenir durable de son territoire
- E : le GrandAngoulême s'engage pour un développement dynamique et responsable des entreprises
- F : le GrandAngoulême mobilise les acteurs du territoire et les citoyens

Ces actions définies par les services communautaires sont les plus représentatives parmi toutes celles ayant un impact positif en matière de développement durable sur le territoire.

Pour chacune d'entre elles, l'impact des projets a été renseigné au regard des 5 finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- F2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- F3 : Cohésion sociale et solidarité territoriale et entre les générations,
- F4 : Epanouissement de tous les êtres humains,
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

.../...

Les conclusions de ce rapport et de ce travail transversal sont les suivantes :

- Les 47 actions présentées nécessitent sur l'exercice budgétaire 2015 des inscriptions d'un montant de 30,03 M€,
- les projets et politiques de l'agglomération présentent une bonne prise en compte des finalités du développement durable :
 - 28% des projets intègrent 3 des 5 finalités du développement durable et 70 de 3 à 5 de ces finalités,
 - le pourcentage de projets intégrant les finalités (à titre individuel) varie de 39 % pour la finalité biodiversité et préservation des ressources à 79 % pour la finalité épanouissement des êtres humains.
- des perspectives sont identifiées pour renforcer la prise en compte du développement durable dans les politiques de l'agglomération :
 - élaboration d'un agenda 21 communautaire,
 - analyse du projet d'agglomération au travers des différentes finalités du développement durable.

Ce rapport est constitué :

- ➔ du rapport technique détaillant la prise en compte des finalités du développement durable dans les projets de l'agglomération, ainsi que les indicateurs de suivi de développement durable issus du cadre de référence national,
- ➔ d'une synthèse communicante de 25 pages.

Le rapport complet (contexte, détail de chaque fiche action, est disponible sur l'espace collaboratif des assemblées communautaires : <http://ec.grandangouleme.fr/cac/> pour le conseil communautaire). Il sera mis en ligne sur le site du GrandAngoulême après le vote du budget, en avril 2015.

Vu l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D 2311-15 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Economie, emploi, culture et solidarité du 7 janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la commission Proximité et services à la population du 13 janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 14 janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Perspectives du 21 janvier 2015,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation du GrandAngoulême en matière de développement durable.

.../...

DE DIFFUSER la synthèse de ce rapport aux partenaires de l'agglomération, notamment sur le site du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 février 2015	<u>Affiché le :</u> 13 février 2015